



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BEAUMONT

Demande de permis de construire délivrée au nom de l'État pour le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2023/23 du 7 février 2023 la demande de permis de construire pour le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une surface clôturée d'environ 9,5 ha et d'une puissance de 9,84 MWc, sur la commune de Beaumont présentée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Brioude-Beaumont sera soumise à une enquête publique, de 32 jours, du **mardi 14 mars 2023 à 9 heures au vendredi 14 avril 2023 à 12 heures inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beaumont (Le bourg – 43100 Beaumont).

Le public pourra prendre connaissance du dossier, qui comporte notamment une étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des services, à la mairie de Beaumont aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

Mardi	9 h à 12 h 30
Jeudi	14 h à 19 h
Vendredi	9 h à 12 h 30

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture (www.haute-loire.gouv.fr) et pourra également être consulté sur un poste informatique, à la préfecture de la Haute-Loire, sur rendez-vous, au bureau des collectivités territoriales et de l'environnement aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet du registre numérique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4471>

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Daniel ROUX, responsable service routes au Conseil Départemental, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête publique papier déposés à la mairie de Beaumont
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Beaumont
- soit adressées par voie électronique en se connectant au registre dématérialisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4471> ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-4471@registre-dematerialise.fr
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public, en mairie de Beaumont, aux jours et horaires suivants :

Mardi 14 mars 2023 : de 9 heures à 12 heures

Jeudi 30 mars 2023 : de 14 heures à 17 heures

Vendredi 14 avril 2023 : de 9 heures à 12 heures

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute observation formulée avant le 14 mars 2023 à 9 heures ou après le 14 avril 2023 à 12 heures ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. Quentin SICARD – chef de projets-EDF Renouvelables - n° téléphone 06 03 61 68 08 et à l'adresse suivante : quentin.sicard@edf-re.fr

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Beaumont et à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire pendant un an.

Le préfet de la Haute-Loire est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.